

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2017/2890(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exigences que doivent respecter les schémas de cartes de paiement et les entités de traitement afin de garantir leur indépendance sur le plan comptable, organisationnel et décisionnel Complétant 2013/0265(COD) Sujet 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers	

Portail de documentation					
Document de base non législatif		C(2017)06652	04/10/2017	EC	
Document annexé à la procédure		C(2017)7315	27/10/2017	EC	